

Dynamisation du centre-bourg d'Écos



 Village d'Écos - Centre-bourg

CONTACT PILOTAGE

 Sophie Weiss - DGS

 sophie.weiss@vexin-sur-epte.fr



LE PROJET

La dynamisation du centre-bourg du village d'Écos s'appuiera sur le développement des commerces et des activités de service et la création de logements pour accompagner le parcours résidentiel des habitants, au sein d'un îlot de verdure. Cette opération permettra également de relier le centre-bourg au futur groupe scolaire.

OBJECTIFS

- Création d'une voirie reliant les services communaux, médicaux et commerciaux au futur groupe scolaire,
- Création de cases commerciales en vue d'élargir l'offre,
- Création de logements pour reloger les locataires communaux du périmètre et accueillir de nouveaux habitants,
- Possibilité d'extension des locaux administratifs à destination de la population et des associations,
- Suppression des bâtiments préfabriqués et désuets du secteur.

OÙ ET QUAND ?

Le secteur visé est le suivant : depuis l'Espace France services jusqu'aux terrains de tennis en passant par la caserne du SDIS et les logements communaux situés à proximité de la salle Lucille Lefrançois. La réalisation sera phasée sur la période 2022-2025.

COMMENT ?

Le groupe de travail, composé d'élus et de la direction, collabore avec les services de l'Etablissement Public Foncier de Normandie qui réalise une étude sur le secteur, en vue de nouer ensuite des partenariats avec des bailleurs sociaux et des aménageurs. La commune organise le phasage de l'opération de façon à assurer la poursuite des activités et du logement sur le secteur.

MISE EN OEUVRE

ÉTAPES DU PROJET

Phase 1

Depuis début 2021

- Réflexion au sein du groupe de travail et avec des partenaires pour définir les grands axes de l'opération.
- Réalisation d'une étude flash par un bureau d'études spécialisé, missionné par l'Etablissement Public Foncier de Normandie, et d'une étude commerciale.
- Demande de subventions pour les opérations de démolition.

Phase 2

Fin 2021-mi 2022

- Arrêt du programme et du phasage de l'opération.
- Organisation du relogement temporaire des occupants concernés par la première phase d'action.
- Lancement de l'appel à projet.

Phase prévisionnelle

- Lancement des travaux.

COMMUNICATION

- Informations d'avancement sur le site internet communal et dans le Mag,
- Réunions publiques d'informations et d'échanges avant chaque tranche de travaux.

FINANCES

- Coûts et recettes à définir dans le cadre de l'étude en cours,
- Recherche de financeurs en cours,
- Opération en partie à charge d'un aménageur.

 Mairie de Vexin-Sur-Epte  02 32 53 70 18

 www.vexin-sur-epte.fr/projet-de-territoire